

ENFANCE - JEUNESSE

Affaire n°11

Objet : Modification de la carte scolaire

Rapporteur : Valérie PENA

La ville de Saint-Jean-de-Védas continue de voir sa population augmenter. Cette évolution impacte le nombre d'élèves sur le territoire. Soucieuse de garantir de bonnes conditions de scolarisation aux jeunes védasiens, la municipalité souhaite modifier la carte scolaire actuelle en prévision de la rentrée 2023-2024. Les modifications apportées ont pour vocation une répartition transparente et équitable des enfants dans les différentes écoles municipales. Ainsi, en anticipant de possibles saturations sur certains sites scolaires, la municipalité entend offrir une égalité des chances et d'accès à l'éducation.

Après concertation avec les directeurs des écoles, plusieurs zones sensibles ont été déterminées, conditionnant les modifications suivantes :

- Réduction de la zone tampon Escholiers/R.CASSIN (vert clair)
- Modification de la zone tampon Escholiers/L. MICHEL (orange)
- Création d'une zone tampon Escholiers/J. d'ORMESSON (noir)
- De par sa situation sur la carte, la gendarmerie sera rattachée aux groupes scolaires R. CASSIN/J. d'ORMESSON. La commission de dérogation pourra proposer en cas de besoin, des affectations dans les deux autres écoles de la ville.
- Extension de la zone L. MICHEL (vert) sur les zones Escholiers (jaune) et J. d'ORMESSON (violet).
- En prévision de la création des futures Halles védasiennes et des logements attenants, une zone tampon (blanc) est prévue entre les rues :
 - Emma Blanc
 - Antoine Garcia
 - Route de Montpellier
 - Avenue Librilla

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur cette affaire et, le cas échéant :

- D'APPROUVER la nouvelle carte scolaire,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.